

St-Gall à l'heure de l'Association de secours

Autor(en): **Valsangiacomo, Enrico**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Actio : un magazine pour l'aide à la vie**

Band (Jahr): **97 (1988)**

Heft 4

PDF erstellt am: **17.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-682013>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

PAGES D'HISTOIRE (X)

Les débuts difficiles de la section de St-Gall

St-Gall à l'heure de l'Association de secours

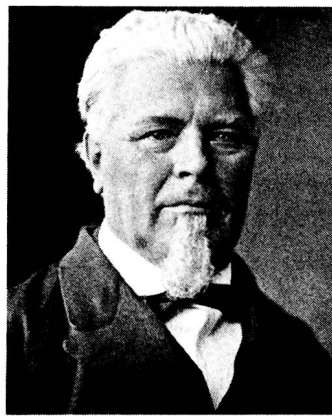
Entre le vœu du Comité des Cinq de voir se créer rapidement en Suisse un «Comité national de Secours aux blessés», doté de sections cantonales, et la réalité, il y eut un fossé en apparence insurmontable. En témoigne les débuts difficiles de la section saint-galloise du «Comité de secours», dont les objectifs axés principalement sur les soins aux blessés de guerre n'éveillèrent guère l'intérêt des milieux dirigeants de l'époque ni celui des cercles philanthropiques.

Enrico Valsangiacomo

Rappelons d'abord quelques faits. Le 29 octobre 1863, la Conférence internationale de Genève adopte une série de résolutions dont la première prévoit la fondation, dans chaque pays, d'un «comité», préfigurations des sociétés nationales de la Croix-Rouge. Le 22 août 1864 est conclue la Première Convention de Genève «pour l'amélioration du sort des militaires blessés dans les armées en campagne». Entre décembre 1863 et juin 1866, ce ne sont pas moins de 17 comités nationaux qui surgissent en Europe et aux États-Unis. En Suisse les choses allèrent beaucoup plus lentement. Le 17 juillet 1866, lors de la session d'été des Chambres fédérales, les représentants des cantons, répondant à l'invitation du Conseiller fédéral Dubs et du Général Dufour, se réunissent dans la salle du Conseil des Etats pour fonder l'«Association de secours aux militaires suisses et à leurs familles». «Aux membres de chaque canton présents fut assignée la tâche de promouvoir de toute urgence la création de sections cantonales, lesquelles se rattacheront à l'Association centrale en guise de filiales», rappela par la suite Johann-Ulrich Hilty, le premier président de la section saint-galloise, que nous présentons plus bas.

Naissance de la section saint-galloise

Parmi les 40 personnes présentes le 17 juillet 1866, se trouvait Johann-Matthis Hungerbühler (1805–1884), Conseiller national de Saint-



Johann-Matthis Hungerbühler (1805–1884).
Photo in Dierauer, «Geschichte des Kantons St. Gallen».

Gall. Grande personnalité de son canton, homme politique avisé (il avait été conseiller d'Etat à plusieurs reprises) et philanthrope de renom, Johann-Matthis Hungerbühler se mit tout de suite à l'œuvre pour concrétiser les décisions prises à Berne. Chose qu'il fit d'autant plus volontiers qu'il voyait dans la création de la section saint-galloise l'occasion de faire revivre l'ancienne Société d'Utilité publique, assoupie depuis 1858. «Le coup de pouce pour une nouvelle activité vint de l'extérieur, par la création de l'Association de secours pour les soldats suisses et leurs familles. La Société d'Utilité publique devrait avoir la fonction d'une section saint-galloise de l'Association de secours, mais élargir cependant ses statuts et son organisation pour retrouver le dynamisme d'autrefois» (procès-verbal de la première assemblée générale de mai 1868).

L'accueil réservé à l'invita-

tion de Hungerbühler fut toutefois tiède, puisque, le 18 octobre 1866 onze personnes seulement se présentèrent. Le 24 avril 1867, lors d'un deuxième appel, l'assistance ne s'éleva à guère plus de quinze personnes. Cela n'empêcha pas cette dernière assemblée d'adopter les nouveaux statuts, dont le premier article fixait les objectifs de l'association et le quatrième prévoyait «les soins aux soldats blessés sur le champ de bataille et le soutien à leurs familles». A chaque objectif correspondait une «section» – aujourd'hui on dirait une «commission». Le président de la «section IV» fut nommé en la personne de Johann-Ulrich Hilty (1827–1906), cité plus haut. Aucune autre personne n'était mieux placée pour prendre la tête d'une telle commission. Médecin, Hilty avait servi à Douvres comme médecin militaire auprès des régiments anglais rapatriés de la guerre de Crimée (1854). Précisons qu'il était le frère de Karl Hilty, professeur de droit public à Berne.

Ainsi, c'est le 29 avril qu'eut lieu au Musée de Saint-Gall un seul baptême pour une double naissance: celle de la Société cantonale d'Utilité publique et celle de la section saint-galloise de l'Association de secours. Selon le chroniqueur, la «section IV» fut constituée assez rapidement parce que «dans les jours où se tenait l'assemblée, la tension entre la France et la Prusse pour la question du Luxembourg était si forte qu'on s'attendait d'un jour à l'autre à la rupture et à la guerre».

Le programme d'action de la section

Une fois les objectifs adoptés, encore fallait-il rédiger un programme d'action. A cette tâche s'attelèrent Hilty et les autres membres de sa commission. L'année suivante, le 26 mai 1868, lors de l'assemblée annuelle de la Société à Flawyl, notre médecin put le présenter. Ce fut pour lui l'occasion de broser un tableau des services de secours sanitaires volontaires mis sur

pied pendant la guerre civile américaine, pendant la guerre entre la Prusse et le Danemark de 1864 et pendant le conflit austro-prussien de 1866. Il rappela que beaucoup de souffrances inutiles avaient été évitées, grâce au bon état de préparation des sociétés et à l'intéressement de tous les citoyens.

Ce programme est très intéressant pour deux raisons: l'organisation de la section, d'une part, qui prenait comme modèle celle de la Prusse; le contenu, d'autre part, qui portait manifestement l'empreinte du médecin, son auteur. En ce qui concerne l'organisation, Hilty souligna la nécessité de s'assurer la participation de toute la population, selon les capacités de chacun: les uns seraient engagés comme brancardiers, les autres comme infirmiers. Certains apporteraient leur soutien à la cause par des dons en argent, d'autres par des dons en vivres. D'aucuns enverraient des boissons et d'autres encore se rendraient utiles par l'envoi d'habits usés ou de charpies.

Toutes ces ressources, cependant, seraient vaines, poursuit Hilty, s'il venait à manquer une organisation capillaire: au niveau du district (avec 5 à 10 membres par district) et au niveau de la commune. Dans cette dernière il s'agissait surtout de mobiliser les associations féminines. Notre orateur imaginait ainsi son canton couvert d'un «réseau bien organisé de sociétés». Et au cas où l'exemple de Saint-Gall aurait inspiré les autres cantons suisses, ajoutait-il, «nos soldats et leurs familles pourront se sentir confiants face à toute éventualité de guerre; en plus, une grande partie de la misère causée inévitablement par un conflit pourra être largement atténuée». Quel optimisme! Hilty préconisait enfin que la direction de toute cette organisation fût centralisée, marchât la main dans la main avec les autorités militaires et fût parfaitement au point déjà en temps de paix.

Au niveau de ce que nous avons appelé le «contenu», la

société avait pour tâche, en temps de paix, de favoriser l'application des progrès de la science et de la technique dans le domaine des soins au malade en général et des soins de guerre en particulier; et de soutenir les institutions (c.à.d. les hôpitaux et les maisons-mères catholiques et protestantes) dont l'activité en matière de formation de bonnes gardes-malades et de bons infirmiers ne pouvait être qu'utile en temps de guerre.

Pour le temps de guerre, les tâches devaient être les suivantes: la mise en œuvre de tous les moyens disponibles dont il a été question plus

programme saint-gallois. Allant au-delà de la simple préparation de matériel sanitaire, Hilty incite en effet ses collègues à être «à l'affût» des progrès de la médecine et de la chirurgie, dont ils peuvent tirer le plus grand bénéfice dans les soins aux blessés en temps de guerre, mais également dans les soins aux malades en temps de paix. Enfin, il les rend en quelque sorte responsables de la formation du personnel soignant. Cette dernière préoccupation est importante car elle préfigure ce qu'il adviendra vingt à trente ans plus tard au sein de la Croix-Rouge suisse. Mais il faudra

l'organisation nationale n'existait dans le pays de la Croix-Rouge – pour que se crée, en Suisse, un Comité national de secours aux blessés. De plus, nous savons par Hilty toujours, qu'au mois de mai 1868 – soit deux ans environ après la fondation de l'Association de secours – il n'existait de section cantonale qu'en Thurgovie, Appenzell Rhodes-Extérieures, Berne, Uri, Schwyz, Zurich et Bâle-Ville. «Bien que celui-ci (=le Comité exécutif de l'Association de secours) souhaitât que des sections cantonales se créent le plus rapidement possible, quelques unes se formèrent mais très lentement, et la

nous n'avons reçu l'annonce d'une telle création». Pourquoi? D'après Hilty cela tenait à la conviction des milieux «très en vue» qu'une telle démarche était prématurée. Ces mêmes personnes assurèrent que «lors d'une guerre imminente elles seraient sûrement tout de suite prêtes à œuvrer dans le sens indiqué par la société».

Cette argumentation est-elle suffisante pour expliquer l'inertie des milieux dirigeants vis-à-vis de l'organisation des secours volontaires pour le temps de guerre? Si l'on considère les comités nationaux qui se sont créés en Europe entre décembre 1863 et juin 1868, on remarque que la presque totalité a été concernée à l'époque par les effets d'une guerre. En effet, notre brave Europe, en ces années-là, était constamment secouée par des conflits armés nationalistes et expansionnistes. La Suisse en revanche n'était, à l'époque, plus directement menacée par un conflit. Depuis le Congrès de Vienne, en 1815, elle jouissait d'un statut de neutralité reconnu par les Etats. Elle avait renoncé à toute expansion territoriale et misait sur son développement économique et sa stabilité politique intérieure. Ces ambitions ne gênaient nullement ses voisins, au contraire, elles les rassuraient. C'est dans cet état d'esprit que se formèrent nos élites et que se forgea la mentalité de notre population. Dans ce contexte, le secours aux blessés de guerre ne constituait plus aux yeux des dirigeants de l'époque une priorité absolue.

Doit-on dans ce cas reprocher à l'Association de secours de n'avoir pas prévu des activités déjà utiles pour le temps de paix? La réponse doit être nuancée. Pour les philanthropes saint-gallois, comme pour tous les autres philanthropes de Suisse, il était plus urgent de débattre de problèmes liés à la vie civile. La preuve c'est que la discussion du programme de Hilty, à l'ordre du jour de l'assemblée de l'automne 1868, fut reportée à celle de mai 1869, puis renvoyée encore une fois à celle de l'automne 1869, afin de pouvoir traiter de façon exhaustive de la question de l'amélioration de la situation des

(Suite en page 23)



Soldats français sur la place du Marché, à St-Gall, en 1871. Illustration d'époque.
(Photo: Archives communales «Vadiana» à St-Gall)

alors un nouveau départ, créer une nouvelle société et faire appel à d'autres hommes.

Pas de guerre, pas de Suisses!

Le peu d'écho rencontré par Hungerbühler et Hilty dans leur tentative de créer une section cantonale est révélateur de l'état d'esprit des milieux dirigeants de l'époque, et pas seulement à Saint-Gall. Rappelons qu'au niveau national en effet, il avait fallu une intervention personnelle de Gustave Moynier (c'est Hilty qui l'affirme) – embarrassé peut-être par les remarques de ses correspondants étrangers qui s'étonnaient qu'aucune or-

plupart des cantons en sont encore dépourvus», dit notre médecin.

Comme nous l'avons dit, dans son propre canton, Hilty ne rencontra pas le succès souhaité. Si la section s'est enfin créée lors de la deuxième séance d'avril 1867 c'est qu'il fallait saisir cette dernière chance, au risque de devoir y renoncer à tout jamais. En plus, dans chaque district, notre président avait envoyé une circulaire «à de nombreux citoyens très en vue», dans laquelle il expliquait l'organisation et les objectifs que sa «section IV» voulait atteindre. Il dut constater avec regret que «de la part d'aucun district

haut; la «gestion» du personnel sanitaire; l'organisation des lieux de soins et du transport des blessés; l'approvisionnement en habits et en nourriture; le secours aux familles et enfin le soutien aux invalides et aux mutilés.

Nous ne connaissons malheureusement pas le programme d'autres «filiales» de l'Association de secours de l'époque; une comparaison aurait été très intéressante. Remarquons cependant ce qui semble être l'originalité du



(Suite de la page 17)

ouvriers des fabriques» et celle de la «pauvreté dans le canton de Saint-Gall avec une attention particulière pour les enfants miséreux». Pour les membres d'une société d'utilité publique donc, les secours à des blessés qui n'existaient pas encore et l'aide à des familles qui n'étaient pas pour l'instant dans la misère ne revêtaient pas un aspect aussi prioritaire que l'alcoolisme, la misère ouvrière, l'exploitation des femmes et l'abandon des enfants, pour ne citer que quelques exemples. Ce n'est que plus tard que les philanthropes s'intéresseront à la Croix-Rouge suisse: lorsqu'ils verront la possibilité de remédier déjà en temps de paix, à travers elle, à certaines plaies du corps social, notamment celles liées à la santé publique.

Or, Hilty a-t-il manqué une occasion précieuse? Voilà un genre de critique qu'on ne peut pas faire. Notre protagoniste ne pouvait pas agir autrement. Sa propre expérience à Douvres le poussait à réaliser un «projet» dont il ressentait la nécessité. Les Résolutions de Genève de 1863, étaient formelles, notamment à l'article 4, en ce qui concernait les tâches en temps de paix des comités nationaux, et ne laissaient apparemment de place à aucune autre initiative.

Dans les sections cantonales suisses de l'époque, seul Hilty probablement avait été médecin militaire sur le front (comme Maunoir et Apia!). D'où ses idées claires et son «feu sacré» pour la cause. Quelle déception a-t-il dû éprouver devant le silence de ses concitoyens, dont il s'était empressé d'informer le Comité exécutif de l'Association de secours à Berne! Il demandait à celui-ci des dispositions à suivre, mais la réponse, apparemment, ne vint jamais: «il semble que là-bas aussi règne un certain silence», conclue-t-il amèrement.

Epilogue

L'issue de cette initiative fut en quelque sorte la suite logique des prémisses. Hilty s'était entretemps rendu compte qu'il était impossible de faire vivre sous le même toit deux sociétés ayant des buts différents. Dans un premier temps, il avait encore souhaité la collaboration des officiers saint-gal-

lois, à l'intérieur toutefois du cercle des philanthropes. Mais lors de la réunion du 9 novembre 1869 ces mêmes officiers vinrent lui proposer la transformation de la «section IV» en une organisation à part entière, indépendante de la Société d'Utilité publique. Hilty appuya leur proposition, car c'était le seul espoir de survie pour son programme, et l'assemblée vota dans ce sens. Pour l'historien du Mouvement Croix-Rouge en Suisse cet événement est important, car il indique clairement, avec tout ce qui précède d'ailleurs, que le «message Croix-Rouge» a été ressenti à l'époque comme essentiellement lié au domaine militaire.

Quelle fut la destinée de cette section? Nous avons des bribes d'information dans un vieux cahier déposé dans nos archives. Sous la rubrique «Guerre franco-allemande», à la date 29 juillet 1870, on dit à propos de Saint-Gall: «Annonce de la constitution et rapport d'activité». Par la suite nous apprenons que la section saint-galloise déploya une activité intense pendant cette guerre, caractérisée surtout par l'accueil de blessés convalescents et par leur transport à Bad-Ragaz. Et, à la date du 27 mai 1872, une mystérieuse lettre du commandant Mayre de Saint-Gall demandait des informations «concernant l'existence et l'organisation de l'Association suisse de secours»... Nous n'avons ensuite plus trouvé d'autres traces de cette section.

Conclusion

S'il y a des anniversaires difficiles à déterminer, ce sont bien les anniversaires de la Croix-Rouge suisse. On vient de le voir avec la section de Saint-Gall de l'Association de secours. Faut-il retenir la date du 29 avril 1867 ou celle, tout de même un peu énigmatique, du 29 juillet 1870? Cela nous montre en tout cas qu'en histoire les anniversaires constituent un faux problème. La connaissance de notre société y gagnerait plus, en revanche, si nous concentrions notre réflexion sur ses hésitations des débuts, le contexte de ses multiples naissances, ses vicissitudes, ses projets et ses efforts pour les réaliser. □

(Suite de la page 5)

permettant de faire face aux petits problèmes de santé. Certaines règles doivent être respectées, certaines connaissances acquises, afin que des problèmes de santé graves ne passent pas inaperçus et que chacun retrouve sa santé optimale. Que faire en cas de torticolis, de maux de tête, de douleurs dentaires, d'anxiété et de bien d'autres petits problèmes et surtout, savoir quand il faut appeler le médecin, voilà ce qu'apprendront les participants à ce cours.

Une autre mini-cours mis sur pied par quelques sections s'adresse aux parents qui veulent apprendre à soigner leur enfant malade.


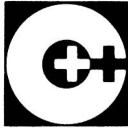

Maître mot: la flexibilité

Chaque section adapte son programme de mini-cours selon ses besoins et ses disponibilités. Certaines sections préfèrent les nommer «cours à la carte», d'autres les nomment «mini-cours». Il va de soi que les cours traditionnels de la

Croix-Rouge, qui existent depuis plus de 20 ans et ont à ce jour été suivis par près de 300 000 personnes, c'est-à-dire «Soigner chez soi», «Puericulture», «Baby-sitting», «Vieillir en bonne santé» et «Préparation aux soins de base» sont toujours donnés par les sections romandes de la CRS.

Renseignements et inscriptions auprès de chaque section locale de la Croix-Rouge. □

"Alors, tu viens?"
Ton sang aussi, ça compte!

Service de transfusion CRS

Donnez votre sang. Sauvez des vies!